



الجَزَائِرُ

# ALGERIA

## Débat thématique de la Première Commission

### « Désarmement et sécurité régionale »

#### Intervention de M. Larbi EL HADJ ALI, Ministre Plénipotentiaire

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,**

C'est un honneur et un plaisir pour la délégation algérienne que d'introduire, cette année encore, devant la Première Commission de l'Assemblée Générale, au nom des co-auteurs, le projet de résolution intitulé "**Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne**", contenu dans le document A/C.1/63/ L.18.

A travers l'introduction, de manière régulière et soutenue, de ce projet de résolution, les co-auteurs traduisent leur attachement indéfectible à faire de l'espace Euro méditerranéen une aire de paix et de stabilité et réitèrent par la même occasion leur volonté de participer activement à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. De même, qu'ils expriment leur volonté de promouvoir la coopération et la solidarité dans cette région du monde et témoignent de la prise de conscience grandissante du lien étroit qui existe entre les deux rives de la Méditerranée.

Le projet de texte reprend le contenu de la résolution adoptée lors de la session précédente et tend à couvrir un large éventail de thèmes liés au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée. Il met l'accent sur le caractère indivisible de la sécurité dans la région méditerranéenne et rappelle l'ensemble des initiatives entreprises par les pays méditerranéens visant à consolider la paix, la sécurité et coopération.

Il réaffirme le devoir qu'ont tous les Etats de contribuer à la stabilité et à la prospérité de l'espace méditerranéen ainsi que leur engagement à respecter les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

Le projet souligne également les principes fondamentaux sur lesquels reposent les efforts que déploient les pays méditerranéens en vue d'éliminer toutes les causes de tension dans la région et de parvenir à résoudre, de manière pacifique, juste et durable les problèmes qui y prévalent.

Il appelle à l'élimination des disparités économiques et sociales et à la promotion du respect mutuel et à une meilleure compréhension entre les peuples et les cultures de la région Euro méditerranéenne en vue de renforcer la paix, la sécurité et la coopération.

Le texte appelle les Etats de la région, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non prolifération nucléaire, négociés dans le cadre multilatéral et encourage tous les Etats à favoriser l'instauration des mesures de confiance et à promouvoir la franchise et la transparence.

Les Etats de la région sont aussi encouragés, par ce projet de résolution, à renforcer davantage leur coopération pour lutter contre le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en tenant compte des résolutions pertinentes des Nations Unies, ainsi que contre la criminalité organisée, les transferts illicites d'armes et la production et le trafic de drogues, qui constituent une menace pour la paix et la stabilité.

Cette année, nous avons jugé opportun d'introduire un nouveau paragraphe préambulaire 5 afin de marquer la tenue du Sommet qui a réuni les partenaires Euro méditerranéen à Paris le 13 juillet 2008 lesquels ont adopté une Déclaration commune sur « le renforcement du processus de Barcelone à travers l'Union pour la Méditerranée ».

Enfin et à l'instar des sessions précédentes, les co-auteurs demeurent confiants que ce projet bénéficiera de l'appui précieux et du consensus de tous les membres de cette honorable Commission.

Je vous remercie.